

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 15 JUIN.
Nous croyons devoir faire observer à nos lecteurs que la vente des terrains sur le chemin à coulis (Rail-Road) sera continuée aujourd'hui à midi, à la bourse. Ces terrains, qu'on obtient aujourd'hui pour une somme modique, à un crédit de 1, 2, 3, et 4 ans, ne peuvent manquer de croître en valeur chaque année et offrir aux spéculateurs une belle chance.

Mais, si dans les entreprises militaires, le hasard, l'activité et l'énergie sont les causes immédiates de succès (a), dans l'administration, on n'obtient rien, et on perd l'appui de l'opinion, si l'intégrité et l'économie ne président pas à l'emploi de l'impôt public. Ce qui a été fait depuis trois mois dans la république mexicaine fait le plus bel éloge du gouvernement actuel, et surtout de M. Mangino, ministre de ce département (b). On sait dans quel état il l'a trouvé; nous n'accusons pas l'administration précédente: le déficit et le désordre qui y régnaient, datent d'une époque antérieure (c), et proviennent de causes connues qui ne dépendent pas moins de la législation que de faire d'économie dans la pratique, et aussi des dépenses extraordinaires occasionnées par les événements politiques et l'invasion de l'armée passée. Attribuer ce désordre uniquement au gaspillage et à l'ignorance des ministres précédents, c'est adopter sans examen des opinions empreintes de l'esprit de parti. Nous ne remonterons pas jusqu'à cette époque; nous nous occupons seulement de ce qui s'est fait depuis moins de quatre mois, presque sans coopération de la législation, qui n'a point décréto, pour l'organisation des finances et un nouveau système de rentes, la loi qui semblait exiger l'expérience du passé (d).

(a) Voilà un axiome bien positif, que ce sont les bayonnettes, et non la raison et la justice qui gouvernent au Mexique, et qui aggravent les persécutions qu'on inflige aux plus illustres patriotes de ce pays. L'aristocratie s'est rendue maîtresse du peuple: c'est elle qui soutient ces entreprises militaires, dont les charnières ne demandent que du sang! Jusqu'à quand le ministre de la guerre l'écartera-t-il de sa main? Comment empêcherait-il que les avantages obtenus par le plan de Jalapa ne disparaissent, quand il ne les défend que par la force et la violence? Quelqu'un ignore-t-il que la majorité des Mexicains ne peut plus tenir en patience, et qu'elle travaillera à reconquérir sa liberté et cette égalité des droits de tous, que la milice lui a usurpée?

(b) Mr. Mangino, s'il faut nous en rapporter à ce qu'on nous a dit, est un homme de beaucoup de probité; mais, par amour pour la vérité, nous voudrions qu'on nous dit ce qu'il a fait pour faciliter l'extension des relations commerciales du pays, qui puisse faire l'éloge du gouvernement militaire-arbitraire du Mexique. A dire vrai, tout ce qu'il a de positif, c'est que par suite des décrets rendus à sa sollicitation, plusieurs maisons souffrent des pertes énormes, pour un bénéfice momentané qui en revient au trésor public, et contrairement aux traités conclus avec le gouvernement précédent. Quel bonheur, quels progrès voit-on là?

(c) Pourquoi donc a-t-on appelé sauveur (salvador) le plan de Jalapa? pourquoi toutes les attaques furent-elles dirigées contre cette administration? Comment a-t-on pu exécuter, les membres, si de l'avis même des nouveaux gouvernants, ils ne sont pas coupables, et que les désordres datent d'une époque antérieure? Sur quoi se fondaient donc ceux qui ont prodigué tant et de si dégoûtantes injures à Mr. Lozano de Zavala? Quelle déhontée inconsciente! Les militaires de Jalapa salarés par l'aristocratie, non seulement ont fait gémir la presse pour nous peindre le désordre de l'administration de Guerrero, mais encore ils en ont attribué la cause à notre ministre Polanco; guidés par des principes peu nobles, ils n'ont cessé de répandre contre lui des calomnies qui, à la fin, tournent au détriment de ceux qui les ont ébruités.

(d) L'expérience! Et en quoi nous profite-t-elle? Le territoire mexicain d'aujourd'hui est quel que chose, tant que le citoyen sera menacé par le despotisme des chefs militaires? Sans doute Mr. Ala-

man n'a pas relu ce qu'il avait écrit, le fait n'est pas nouveau dans son Mémoire présenté aux chambres, et il est évident que les contradictions qui lui ont été opposées au parti vaincu, ainsi que la loi a prouvé au journal de Mexico; et, sans nous, cela prouve, ou que son excellence manque de moyens nécessaires pour défendre son parti et se maintenir dans le pouvoir, ou que le grand désir de la liberté du Mexique, que la vérité est irrésistible et qu'elle l'emporte toujours, ceux qui veulent la défendre.

FRANCE.

Paris, 11 Avril.
Le célèbre général Saint-Martin, qui a joué un si grand rôle dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique méridionale, est arrivé de Bruxelles à Paris.
— Les conférences des commissaires fédéraux concernant le Code pénal applicable aux républiques suisses espérées, ont commencé à Berne, avec S. Exc. l'ambassadeur de France. Il est question d'apporter quelques changements à ce Code, décrété en 1803 par le diète, les cantons n'acceptant pas les suggestions du gouvernement cantonnais, et leur demandant des instructions pour une négociation ultérieure.
— Cependant, comme le service militaire en France est généralement regardé comme assez pénible, on sentira moins peut-être la nécessité d'un changement.
— M. M. les députés de la députation de Madrid le 14 de ce mois, et les autres seront rendus le 26 à Bayonne.
— On assure qu'une députation des provinces de Navarre, de la Biscaye et du Guipuzcoa, est à Madrid, dans le but de faire connaître au roi, sous intermédiaire, les vœux de ces provinces privilégiées, relativement au contingent de troupes que le gouvernement demande et dont l'exigence serait un attentat à leurs prérogatives; on dit que le roi a accueilli favorablement cette députation, et qu'il a agréé la compensation qu'elle avait mission d'offrir.
— On prétend que par suite d'une lettre de Lord Wellington, adressée à S. M. C., on avait agité la question de la reconnaissance, sous certaines conditions, des états indépendants de l'Amérique.

LES CAPACITÉS.

Avez-vous souvenance de ces petites querelles de couvent, si futiles dans leur objet, si envenimées dans leur expression? Les rancunes les plus ridicules, les antipathies les plus burlesques, grandissaient jusqu'à ce qu'elles devenaient tragiques, et s'élevaient jusqu'à des luttes sanglantes, au milieu des fers de la bile dévot. Des scènes pareilles, sans le dénoûment, nous sont offertes depuis quel que temps par la Gazette et la Quotidienne, ces deux sœurs de la congrégation.
Chaque d'elles a son saint privilège: celui de la Gazette est bien connu, c'est M. de Villèle; la Quotidienne tient pour M. de Polignac; mais ce patron ne lui suffit pas; elle s'est tournée encore à M. de Vialles et de Berthier. Or, ces noms ne sont point inscrits sur le calendrier du prophète de Toulouse, et la Gazette ne peut les entendre invoquer sans marmonner un chapelet que la Quotidienne trouve fort hétérodoxe.
Le ferveur de celle-ci est scandalisée du rire profane de la Gazette, qui se moque, en lettres italiques, des combinaisons parlementaires, et, en lettres capitales, des caractères de la Quotidienne. Encore un peu de temps, et l'ange déchue de l'administration déplorable obtiendra des zéloteurs de son parti, pour toute réponse à ses tentatives ou à ses tentations, que ces mots pieusement énergiques: *Vade retro Salinas*! même ils ont été véritablement prononcés par le Drapeau blanc, qui a désigné M. de Villèle sous le nom de Walpole.
Au moment où la guerre intestine semble le plus animée, où les récriminations mutuelles s'échangent avec une égale ardeur, le bruit se répand que le baiser de paix va se donner sur l'une et l'autre joues, qui conviendrait, encore toutes chaudes les preuves de la correction paternelle qu'elles se sont charitablement administrées. La Gazette et la Quotidienne, M. de Polignac et de Villèle vont s'embrasser, dit-on, et étouffer, s'il se peut, le monstre constitutionnel dans leurs embrassements.
Qu'ils se battent ou se liquent, que nous importe? Le premier spectacle nous fait pitié; le second nous inspire un peu de crainte et beaucoup d'indignation. Le ministre incompatible et le ministre déplorable, associant leurs vœux et leurs capacités pour séduire ou vaincre la phalange électorale, réveilleront, dans les âmes les plus tièdes, un sentiment de patriotisme ou du moins de loyauté; et le drame représentatif ne dégènera point, dans le pays de l'esprit et de l'honneur, en une intrigue niaise ou ignoble.

(Constitutionnel)

LE STIMULANT DES LIBÉRAUX ET CELUI DES SERVILES.

Le journal de M. de Villèle pousse de toute sa puissance à la dissolution immédiate de la chambre des députés. Le journal de M. de Polignac veut, au contraire, que le ministre se réforme avant que d'en venir à cette mesure. Il veut surtout que les modérés soient expulsés de toutes les administrations, et que les hommes énergiques y soient appelés, pour donner du courage aux électeurs royalistes. Il faut qu'ils sachent, dit-il, s'ils peuvent se dérouter de leurs habitudes casanières, sans risquer de faire un voyage inutile.
— Les libéraux, ajoute ce nouvel ennemi du modernisme, ont leurs orgies, leurs toasts, leurs couronnes républicaines, leurs folies de tout genre. C'est du délire si vous voulez, mais un délire qui tient les hommes éveillés. Aucune voix ne manque au scrutin. — Mais nous royalistes, nation paresseuse, soupçonneuse et délicate, nous avons besoin d'être excités par des actes qui nous soutiennent.

Une chose est ici bien évidente: c'est qu'il ne faut, pour soutenir le zèle et l'activité des libéraux, que la justice de leur cause et de s'entendre. La gloire de défendre la cause de la liberté et de l'intérêt public suffit pour stimuler leur zèle. Quant à la nation paresseuse, soupçonneuse et délicate dont la Quotidienne est l'organe, il lui faut autre chose: les éloges et les gros appointements peuvent seuls la stimuler. Il y a un grand nombre de gens qui ne savent rien, mais qui sont toujours prêts à se prononcer; nous devons prendre acte de leurs assertions. Il est bon surtout que les électeurs s'en souviennent, quand on viendra solliciter leurs suffrages.

PARIS, 11 AVRIL.

LA NATION FRANÇAISE JUGÉE PAR LA CONSTITUTION.

Un des journaux du ministère aujourd'hui la manière dont ses patrons ont dirigé la nation française au moment de la restauration. Il importe aux citoyens de connaître ce jugement, par le ser vice de base aux interprétations que donne de la charte la faction contre-révolutionnaire. Voici donc ce que disent les Français qui ont combattu pour l'indépendance et la liberté de la France, les hommes de cette faction:
— Prenons-les à la restauration; ce n'est pas se montrer sévère que de s'arrêter là, ils étaient vaincus, ils étaient les plus faibles. — On pouvait tout sur eux; on leur laisse la liberté; on leur laisse leurs rangs, leurs distinctions, leurs richesses, tout ce qu'ils avaient mérité de perdre; tout ce qu'ils nous auraient enlevé par le droit le plus fort, qui est leur droit le plus cher, s'ils eussent été à notre place. Le trône, c'est leur atout de son égide, et comment en lui toutes celles de leurs usurpations qui s'étaient établies par contradiction avec l'ordre public. — Pour une pareille tolérance, un peuple de nègres a donné tout son or!"

Aux yeux de nos contre-révolutionnaires, la nation française n'était donc, en 1814, qu'un peuple de révoltés, comme les nègres de Saint-Domingue, qui ont livré tout leur or pour se faire replacer sous le joug de leurs maîtres. Ces révoltés étaient vaincus, ils étaient les plus faibles, les contre-révolutionnaires avaient justement dépouillé les propriétés de leurs biens, les officiers de leurs grades et de leurs honneurs, les magistrats et les administrateurs de leurs emplois, les pensionnaires de leurs pensions. Il n'existe aucun engagement qui ne fut le produit d'un attentat, et que par conséquent les possesseurs n'eussent mérité de perdre. Si tous ne furent pas dépouillés, c'est parce qu'il plut à la couronne de convertir leurs usurpations en loi; mais ce ne fut de sa part qu'une simple tolérance, et cette tolérance était à peu près due, que pour en obtenir une pareille, un peuple de nègres a donné tout son or.

Vous l'entendez, nation vaincue, peuple de nègres; la charte qui vous protège ne fut qu'un acte de tolérance, destiné à couvrir vos attentats et à sanctionner quelques unes de vos usurpations. Vous n'avez par vous-mêmes droit à rien; vos biens, vos personnes étaient dévolus aux hommes de la contre-révolution par droit de conquête; car c'est pour eux que les Cosaques et les Pandours envahirent notre territoire. Rendez leur, par les élections, la puissance qu'ils disent avoir perdue, et vous verrez qu'ils seront plus avisés qu'ils ne le furent en 1814. Ils sauront bien reprendre ce qui, disent-ils, leur appartenait légitimement.

TURQUIE.

Constantinople, 10 Mars.

Le vice-amiral de la flotte turque, Tahir Pacha, se dispose à partir pour Alger, à bord d'une frégate, afin de faire valoir l'intervention du sultan pour mettre un terme aux différends qui existent entre le dey et le gouvernement français.

ITALIE.

Ancône, 24 Mars.

Des lettres des îles-Ioniennes annoncent que le comte Capo d'Istria a communiqué au corps-législatif le dernier protocole de Londres sur l'élevation du prince Léopold au trône de la Grèce; qu'il a approuvé ce choix, en déclarant qu'il pensait qu'il ne pouvait qu'être très-avantageux à la Grèce sous tous rapports, et que si le nouveau souverain le désirait il consacrait de nouveaux services à la patrie. Ces lettres ne disent pas comme l'assemblée a reçu ces communications; mais il faut ajouter qu'il a des nouvelles reçues précédemment, le nouveau souverain serait fort bien reçu s'il apportait avec lui d'argent pour gagner d'abord les chefs des divers partis, et se les attacher ensuite en adoptant un système politique qui aurait pour but le bien général.
Le comte Capo d'Istria paraît avoir perdu beaucoup de son influence en Grèce, de sorte que son offre de rester après l'arrivée du nouveau souverain serait très-peu utile à ce dernier.
On parle du prochain embarquement et du transport à Candie des troupes turques de Negrepont. Candie, dit-on, aussi recevra une garnison autrichienne. La station anglaise à Malte doit être renforcée de plusieurs vaisseaux de ligne, probablement à cause de l'expédition française contre Alger. Des commissaires achètent dans ce moment toutes sortes de munitions de bouche; on croit que c'est pour le compte des Anglais. (Gaz. d'Augbourg.)

JEAN GUADIZ, BARBIER ET PERRUQUIER.

A l'honneur de prévenir le public et ses amis, que Samedi, 12 du courant, il ouvrira de nouveau sa boutique de BARBIER et PERRUQUIER, dans la rue Royale, No. 301, entre St. Pierre et Toulouse. Il espère comme par le passé, se rendre digne du patronage de ceux qui voudront lui accorder leur confiance.

11 juin

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.
— Un grand nombre de votants soutiendra Mr. A. H. ROMAN comme candidat à la place de gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.
— Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme gouverneur pour le 2d. district électoral aux élections de Juillet.

(Communiqué)

Un grand nombre d'électeurs soutiendront, à l'élection prochaine, le ticket suivant:

- Représentant au Congrès, E. D. WHITE, Gouverneur, A. B. ROMAN, Sénateur, ANTONIO DUCROS, Représentant à la Chambre de l'Etat.

J. WORKMAN, P. LANDREUX, LOUIS AGARD, C. A. GAYARRÉ, S. HENDERSON, Ps. GAILLARD, Wm C. C. CLAIRBORNE.

PARTE.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédition. L.H. Gales Libérateur, Palmetto, Havre, T. Nicolet & Cie. Brick Gen. Victoria, Wis. Vera-Cruz; S. Capilla Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Nowen, de la phase du S. O., ayant mis en mer les navires Peru et Aspasia, la barque Adelaïde et une goélette. — Il a remorqué dans le port le navire Saracen et le brick Critérium — Il a apporté les sacs aux lettres du navire Chis. Watson et du brick Florida — à l'ancre en dehors de la barre, navires Superior et Chis. Watson, et la barque David Canon, de Londres. Il est parti de la passe du S. O. le 12, à 9 heures du soir, un brick était en delays — lieu de nouveau en rivière.
— Bateau à vapeur Tennessee, Burner, Clarksville, avec 630 balles coton à N. & J. Dick & Cie; 298 do. et 11 bouques tabac à J. Hagan & Cie; 153 bouques tabac à J. W. Breckinridge — 9 passagers à la chambre et 12 sur le pont.
— Bateau à vapeur Florida, Colla, du Bayou Sacal, avec du coton divers consignataires — 16 passagers.
— Bateau à vapeur North America, Scott, de St. Louis, avec un chargement de plomb, tabac &c. à J. G. Stevenson; J. Brand; N. Cox; J. A. Merle et Cie; Whittall, Jaudon & Cie; C. D. Jordan — 8 passagers.
— Bateau à vapeur Robert Fulton, Claget, de Galena, avec 5000 saumons plomb à J. G. Stevenson; 2400 do. de, à Cockaine, Watts & Cie.
— Bateau à vapeur Planter, Jarreau, des Matchitoches, avec 15 passagers.
— Bateau à vapeur Plough Boy, Patterson, de St. Martinville, avec 25 passagers.

EMBARQUEMENTS.

Navire Science, Chace, Havre, à T. Nicolet & Cie, avec un chargement de marchandises, vin, à divers.
Navire Wm Badger, Harris, de Liverpool, avec du sel au capitaine.
Navire Saracen, Harris, de Liverpool, avec du sel au capitaine.
Brick Tola, Pearson, de Philadelphie, à Thos. Tohy, avec un chargement assorti à divers consignataires.
Brick Critérium, Hughes, de la Havane, à L. H. Gales.

MEMORANDA.

Le brick Soto, Macy, et la goélette Mmble, Martin, étaient annoncés à Vera Cruz pour ce port.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Schroder contre John O'Brien.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposai en vente publique, samedi 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue Julie, entre les rues du Camp et des Magnans, no. Bureau, 2 Tables, 1 Miroir, 1 Lot de chaînes, 2 grandes vis et d'autres objets appartenant à une grande vis, mais dans l'absence de l'acheteur.
L. DAUNOY, Marshal.

15 Juin.

Michel Jones, Chis. Byrne et autres contre le Dr. D'Alton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente publique, Mercredi 30 Juin courant, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une MAISON en bois, No. 90, divisée en 4 appartements et deux cuisines, située sur un certain lot de terre, No. 90, mesurant 40 pieds plus ou moins de profondeur. Ce lot est sujet à une rente de dix piastres par mois, jusqu'au 1er Octobre 1833 — ainsi dans l'affaire ci-dessus.
Cette créance étant la seconde et dernière, l'adite maison sera vendue définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat et pour d'autres objets.
15 Juin L. DAUNOY, M.

Un jeune homme de cette ville, pouvant fournir sur son compte tous les renseignements désirables, désirant faire des reconstructions. S'adresser au bureau de cette feuille.

14 Juin.

J. PARROT, Luthier et Facteur de Forte-piano, rue d'Orléans, No. 17.

Continue comme par le passé, à se livrer à toute espèce de réparation d'instrument de musique. Il accorde aussi les pianos soit par abonnement, soit à tant par fois. Il se transportera également sur ses habitations, toutes les fois que l'on aura besoin de ses services. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son zèle et son exactitude à les satisfaire.

12 Juin — 15

Le sousigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, vient de recevoir de Paris par le Philéas, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques mélangées et autres Touffes, d'oignons (dit fausse queue), Tours à bandeau, Méthalliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crème d'amande amère en pots de cristal de dernier goût, crème de Concombre très fraîche, crème de Calimaron, Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Massar, Pommeade, Savon, de toilette, Poudre fine, Opium, Corail, etc.

Un joli assortiment de broches à tête, à dents, à ongles &c. Peignes d'écaïlle à retarder et fins. Peignes d'écaïlle gravé à jour, à dossier, du dernier goût, de imitation écaïlle, et à relever les cheveux 19 M. GAULHAC.

Ventes à l'Encan.

PAR F. MOSSY.
SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett: UN TERRAIN situé sur la rive, ayant 55 pieds 2 3/4 pouces de face, sur 90 de profondeur environ.
Cette propriété est limitée d'un côté par la maison de Mr. Wm. Nott, et de l'autre par celle de Mr. Pre. Roche.
Conditions: 1 et 2 ans de terme, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement 11 Juin.

PAR F. DE LA LÉRIE.

AUJOURD'HUI Mardi, 15 Juin, à la bourse Hewlett, à midi, on terminera la vente des

302 LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny. Ces terrains sont avantageusement placés en face et à proximité du Rail Road et du Canal Marigny. Les spéculateurs qui voudraient placer solidement leurs fonds et obtenir en peu de temps un profit immense, sont invités à profiter de l'occasion.
Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Carlisle Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs.
Le plus desdits terrains est exposé à la dite bourse. 15 Juin — 1.

PAR J. T. BAUDUC.

MERCREDI 15 Juin, à midi, il sera vendu sur les lieux, dans la rue St. Louis, le fond du Commercial Coffee House. L'inventaire peut-être vu au dit établissement.
Conditions moitié comptant et moitié à 4 mois, avec billet endossé. 11 Juin.

BY J. T. BAUDUC.

On Tuesday June 15th, at 12 o'clock, will be sold on the premises, in St. Louis street, the entire stock of the Commercial Coffee house. Terms — half cash and half at 4 months, for notes satisfactory endorsed. June 11.

PAR F. DUTMELLET.

Il sera vendu lundi 21 du courant, à la bourse, à midi, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une TERRE située à Barataria, sur la rivière des Ouchas, vis-à-vis l'habitation des Messrs. Comagère, ayant dix arpens de face sur à peu près 60 de profondeur, bornée dans la partie du haut par la terre de Mr. A. B. Degruin, dans la partie du bas par celle des héritiers Daurive, et dans la profondeur par la terre de M. Pierre Foucher. La vente sera passée au greffe de Mr. A. Mazureau, aux frais de l'acquéreur.
Conditions: — Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement. — Les billets seront fournis par coupons. 4 Juin — 6

Soirée de Déclamation et de Lecture.

ADIEUX DE MR. ARISTIPPE AUX LOUISIANAIS.

Mercr. 16 Juin 1830, au Salon de Madame Herrie, rue de Chartres.

PROGRAMME — 1ère partie.

1. Le Philéas de Molière, comédie par Falco d'Zglantine. acte 2e. s. ène 9e. — Alceste, Mr. Marchand.
2. [Lecture en vers:] Manière de lire les Vers, par François de Neufchâteau — Mr. Aristippe.
3. Héraclès, tragédie de Ducis, acte 2e — Hamlet, M. Aristippe; — Norvège, Mr. Marchand.
4. [Lecture en prose:] Discours sur l'Espérance de l'Amérique et par l'abbé Maynal, écrit en 1776 — Mr. Aristippe.

2ème PARTIE.

1. [Lecture: prose:] Exorde du Sermon de Brindane, missionnaire, sur l'Été, prononcé dans un des premiers temples et au milieu de la plus haute compagnie de Paris. — Mr. Aristippe.
2. LE CIL, tragédie de Corneille. Le défilé et le récit du combat contre les Maures: se e l e 1 et 4 — Le CIL, Mr. Aristippe; le Comte, Mr. Marchand.
3. [Lecture en vers:] Le Café. Extrait du programme de la Gastronomie par Berchoux — Même sujet, extrait du poème: les Trois Règles, par Delille.
4. PHILOCTÈTE, tragédie de La Harpe. 1er. acte. et une scène du 3e. — Philoctète, Mr. Aristippe; Pyrrhus, Mr. Marchand. La soirée commencera à 8 heures. Prix d'entrée — une piastre. 10 Juin — 4

AVIS.

Je soussigné informe le public qu'elle n'autorise pas les deux Griffes, Laurent et Eugène, menuisiers et charpentiers, et Louis, maître menuisier, ses esclaves, à faire aucune entreprise; et invite les personnes qui auraient l'intention de les employer de s'adresser à elle préalablement. Vve LARCHE.
Rue St. Louis, No. 150.
11 Juin — 3f.

Samedi 19 Juin

Le Tirage de la

11e. classe de la Loterie de 1830,

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Des Ratchitoches

AURA LIEU

à la Bourse Hewlett.

GROS LOT:

\$10,000.

Prix des billets: entiers quatre piastres, coupons en proportion.

7 Juin J. B. FAGET, Direct.

D. St. VILME.

Rue St. Pierre, numéro 127.

(Entre Dauphine et Bourbon)

TIENT constamment de la BIÈRE

PORTER et ALE, de Philadelphie,

en boucauds, barils et bouteilles; à n,

que du CHÈRE de Newark, en barils et

en caisses; aussi un assortiment de vins

d'excellente qualité. 13 avril —